



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 février 2025
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2025

4-7 février 2025

Point 13 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2023 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction de l'opinion sans réserve formulée pour 2023 par le Comité des commissaires aux comptes, du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ([A/79/5/Add.3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2025/AB/L.2](#)) ;
2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNICEF dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et demande au Fonds de donner suite aux recommandations en attente d'application, ainsi que de tenir compte des recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes dans ses activités de planification stratégique pour la période 2026-2029 ;
3. *Rappelle* les dispositions du paragraphe 5 de sa décision 2020/6, du paragraphe 3 de sa décision 2021/4, du paragraphe 4 de sa décision 2023/4 et du paragraphe 3 de sa décision 2024/4, et prie l'UNICEF de veiller à ce que les recommandations relatives à la gestion des partenaires de réalisation soient appliquées en temps utile ;
4. *Demande* à l'UNICEF d'organiser, avant la session annuelle de 2025, une réunion d'information informelle du Bureau du Contrôleur sur les prévisions actuelles concernant les incidences financières de l'Initiative visant à renforcer les gains d'efficacité dans les sièges de l'UNICEF.

